



## Règlement intérieur

Un règlement intérieur est nécessaire :

- Parce que nous sommes nombreux.
- Parce que nous ne voulons pas de loi de la jungle ou loi du plus fort.
- Pour la liberté et la sécurité de chacun.
- Pour être d'accord sur ce que l'on « s'inter-dit ».

A l'école, on attend de toutes les personnes, élèves petits ou grands, et adultes, enseignants, personnels, parents :

### **1) Le respect des personnes :**

Cette année encore, nous travaillerons sur le vivre ensemble.

La politesse est la première des marques de respect : les élèves se doivent de garder un vocabulaire poli et respectueux. Le respect de chacun facilite la vie collective.

### **2) Santé**

L'école n'est pas adaptée ni équipée pour garder des enfants malades. Si votre enfant a une maladie chronique, un projet d'Accueil Individualisé doit être mis en place.

Aucune prise de médicaments n'est possible en dehors d'un PAI.

Pour le respect de tous, merci de signaler toute maladie contagieuse (gastro-entérite, varicelle, grippe, rubéole, conjonctivite...) et d'éviter tout contact de votre enfant avec l'école si tel est le cas.

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent vérifier régulièrement la tête de leurs enfants, faire le traitement adéquat et attacher les cheveux longs.

### **3) Le respect du matériel, collectif et individuel :**

- Matériel collectif selon son usage de destination.
- Matériel individuel : Les élèves doivent entretenir le contenu de leurs trousse avec l'aide de leurs parents, en le vérifiant chaque semaine. Le bon ouvrier a de bons outils !
- **Les TELEPHONES et autres objets électroniques sont INTERDITS à l'école.**

Les élèves du Primaire n'ont pas besoin de téléphone. S'il est indispensable à votre enfant pour ses trajets solitaires, il doit le déposer à 8H45 dans sa classe (à l'endroit prévu à cet effet) et le reprendre à 16h30 sans s'en servir dans la cour, sinon le téléphone sera confisqué aussitôt et son usage entraîne un AVERTISSEMENT IMMEDIAT.

### **4) Jeux et petits jouets**

Les jeux jouets apportés à l'école sont sous la responsabilité des enfants et autorisés par les parents et enseignants. Les enseignants peuvent confisquer les objets s'ils sont utilisés en dehors des temps de récréation.

- Liste des jeux autorisés : corde à sauter, élastiques, billes, cartes jeu type Pokemon (pas plus de 10 cartes), petites voitures, jeu de 7 familles...

## **5) Les vêtements**

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant afin d'éviter les oublis ou confusions dans les manteaux, gilets, bonnets. Les écharpes sont interdites à l'école pour éviter les jeux dangereux. Les vêtements non marqués, non récupérés seront donnés à une association caritative à chaque période de vacances.

## **6) Le respect des temps :**

Les cours commencent à 8h45. Les élèves en retard doivent prendre un bulletin de retard au secrétariat, et le nombre de retards et les absences, seront mentionnés dans les livrets d'évaluation, en précisant « justifiés ou non justifiés ». Trois retards non justifiés dans le mois entraînent une retenue le mercredi.

## **7) Le respect des espaces.**

Le préau est interdit sans surveillance.

## **SANCTIONS**

- Si on ne respecte pas les règles, on s'expose à une sanction :
  - Je dérange un enfant dans les toilettes, je suis privé de récréation ou j'ai une « retenue » sur un temps de pause.
  - Je dérange le travail, j'en ai un supplémentaire.
  - Je salis, je nettoie.
  - J'ai dérangé le groupe, je l'aide : par des travaux d'intérêt général : ranger les livres, ramasser les papiers, aider une enseignante, ou à table, tailler les crayons ...
- Les élèves qui malgré des sanctions répétées ne se conforment pas au respect des personnes, des objets, des espaces et des lieux ou du règlement, s'exposent à un avertissement donné par le Chef d'Etablissement.
- 3 avertissements entraînent une exclusion temporaire.

Ces sanctions, appliquées chaque fois que nécessaire, sont rapidement signifiées aux élèves pour une exécution proche des faits reprochés.

## **CONCLUSION**

Chaque enfant s'engage.

Les enseignants veillent à la cohérence éducative entre les différents adultes intervenant auprès des élèves.

Les parents, en accord avec ce règlement, l'acceptent et aident leurs enfants à y adhérer, en manifestant leur soutien aux adultes de l'école à qui ils délèguent leur autorité pendant le temps scolaire.

L'institution scolaire tient à l'aspect éducatif de toute relation individuelle ou collective, y compris dans la sanction.

Les élèves vont à l'école pour apprendre, en grandissant, avec leurs pairs. C'est notre objectif.

Pour l'équipe éducative : **Karen Van Moorlegem, Chef d'établissement**

**Les parents :**

**L'élève :**